

PROJET EDUCATIF

Des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Intercommunaux

1- PRESENTATION

A compter du 1^{er} janvier 2004, la Communauté de Communes a intégré, dans ses compétences, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, dans un premier temps, pour la seule organisation des vacances scolaires. Le 1^{er} septembre 2004, elle a pris en charge le fonctionnement des mercredis.

Depuis 2005, un accueil de jeunes de 12 à 16 ans est mis en place, un samedi par mois, pour les accompagner au stade de Bordeaux.

La Communauté de Communes Médoc-Estuaire (CdC) organise un accueil de loisirs pour répondre aux besoins d'accueil et de gestion du temps libre des enfants sur son territoire. Elle est engagée dans une politique éducative en faveur de l'enfance en partenariat avec le tissu associatif local.

Elle a également contractualisée avec diverses institutions (Conseil Général Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Jeunesse et Sports) et mis en place: un Contrat Enfance et Jeunesse.

Aussi, la CdC Médoc Estuaire organise des lieux d'accueil dans le respect des objectifs suivants :

- assurer à chaque enfant et dans chaque structure un cadre sécurisé et accueillant,
- respecter le rythme de l'enfant et les caractéristiques de chaque âge,
- accompagner l'enfant dans l'apprentissage de son autonomie et de la citoyenneté,
- permettre à l'enfant d'approfondir la connaissance de son milieu environnant,
- rendre l'enfant acteur dans l'organisation de la vie du centre,
- favoriser l'implication des familles.

2- LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

LES LIEUX D'ACCUEIL

La cohérence globale du projet intercommunal est fondée sur la recherche d'un équilibre géographique et le principe de proximité.

L'organisation de l'ALSH intercommunal est répartie en six lieux auxquels sont associées des communes de rattachement :

ARSAC pour les enfants d'ARSAC

CUSSAC pour les enfants de CUSSAC et LAMARQUE

MACAU pour les enfants de MACAU et LABARDE

LUDON pour les enfants de LUDON

LE PIAN pour les enfants du PIAN

SOUSSANS pour les enfants d'ARCINS, CANTENAC, MARGAUX, et SOUSSANS.

Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants sur le point d'accueil de leur choix.

Pour les périodes d'Août et Noël les ALSH fonctionnent en binôme :

Exemple : (ouverture ARSAC pour une période, fermeture du PIAN, période suivante l'inverse)

ARSAC LE PIAN

CUSSAC SOUSSANS

LUDON MACAU

Trois sections sont organisées et habilitées à cet effet dans chaque structure locale, en fonction des tranches d'âge :

- section maternelle pour les enfants scolarisés de 3 à 6 ans
- section primaire pour les enfants de 6 à 12 ans
- section jeunes pour les enfants de 11 à 14 ans
- section 12 à 16 ans (soirée ponctuelle Jeunes au Stade)

Pendant les vacances scolaires, Février-Pâques-Eté et Toussaint la section jeunes de 11 à 14 ans est une continuité d'accueil pour ces jeunes.

Des activités spécifiques sportives, ludiques et culturelles leurs sont proposées.

Cette section est un outil leur permettant d'évoluer hors contexte habituel.

L'équipe de direction met en place une fiche de poste pour les animateurs référents passerelle.

L'ORGANISATION

- Horaires d'ouverture et de fermeture :

Les accueils de loisirs intercommunaux fonctionnent tous les mercredis et les jours de vacances.

Les horaires d'ouverture sont : 7h 30 à 18h30.

- Horaires d'amplitude de l'accueil et de la sortie :

Les entrées et sorties des enfants sont échelonnées dans le respect du rythme de l'enfant et pour une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents (9h 30 le matin et 16h30 l'après-midi)

- Restauration

Le repas de midi est pris sur place, sa confection étant assurée dans chaque lieu d'accueil par un service de restauration adapté aux conditions locales : restauration scolaire ou liaison froide.

- Tarif

	Revenus mensuels	Tarifs
QF1	de 0 à 600 €	7,37 €
QF2	de 601 à 1 000 €	8,62 €
QF3	de 1 001 à 1 500 €	9,86 €
QF4	plus de 1 501 €	10,10 €
QF5	extérieurs *	32,64 €

- Inscriptions

A l'issue de la clôture des inscriptions, les enfants éventuellement inscrits sur les listes d'attente se voient proposer une inscription dans un autre centre proche du centre de rattachement.

Les centres fonctionnent sur la base des partenariats locaux existants, l'objectif de l'organisateur étant de créer un réseau de partenaires de type intercommunal et inter associatif.

- Suivi et évaluation

Un travail de coordination permet de développer la concertation, l'information et la mise en place d'outils d'évaluation des équipes de directions des ALSH. Pour ce faire, des temps de réunions de concertation et de bilans, sont planifiés.

Le Président de la
Communauté de Communes Médoc Estuaire